

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE Annick labonne

INFORMATIONS RELATIVES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2019

Par arrêté préfectoral du 18 novembre 2002, l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie du CHU de Martinique a été agréé pour la préparation du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute.

Cet institut est implanté à l'entrée du site du CHU de Martinique : Hôpital Pierre Zobda-Quitman.

Il a été baptisé le 14 janvier 2014 du nom de sa première Directrice, Mme Annick LABONNE et est de statut public. C'est le seul IFMK de la région Antilles-Guyane. La formation dure 4 ans, de niveau M1.

Le métier de kinésithérapeute s'applique à des domaines d'activités multiples, usant de méthodes et de techniques très diverses. Les titulaires du Diplôme d'État de Masso-Kinésithérapie peuvent ainsi exercer leur profession auprès d'enfants, d'adultes, de sportifs, ou encore de personnes âgées.

D'une grande diversité, les techniques mises en œuvre par le praticien de la kinésithérapie s'adaptent aux différents types d'affections traitées par le praticien : affections traumatiques (accidents), neurologiques, respiratoires, cardiaques, rhumatologiques,...

Le personnel de l'Institut

L'équipe de l'IFMK du CHUM comporte 6 membres répartis comme suit :

- 1 Directrice : Madame Marie Karine ESTEBAN Directeur des Soins – Coordonnateur Général des Instituts de Formations Paramédicales
- 1 Coordonnatrice pédagogique adjointe de direction : Mme Rita RAUMEL
- 1 Secrétariat : Mme A. DOËNS
- Une équipe "enseignements et missions" composée de 3 cadres de santé formateurs :
Mme Sandra ELISABETH
Mme Louise PLANCEL
Mme Marie-Line POMIER

L'équipe des intervenants externes est constituée principalement de cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes, de kinésithérapeutes experts, de médecins et de chirurgiens, de pharmaciens. Elle bénéficie aussi de la participation du corps professoral de la Faculté de médecine et des autres facultés, d'enseignants provenant d'IFMK de Métropole. Interviennent également : diététiciens, ergonomes, ergothérapeutes, experts-comptables, infirmières, orthophonistes, professeurs de sport, psychologues, psychomotriciens, sages-femmes, assistantes sociales, directeurs d'hôpitaux.

Sélection 2019 :

Quota d'étudiants : 24 places, dont

- **23 places pour étudiants venant de PACES** : 20 places venant de la **PACES Université des Antilles (UA)** + 1 place de la **PACES Université Guyane (UG)** + 1 place **LICENCE STAPS** + 1 place **Licence SVT**
- **1 place venant de Passerelle** : (Etudes de dossiers pour admissibilité et entretiens admission devant jury, **Article 25** (DE professions paramédicales, licences STAPS, bio, Masters).

Les étudiants admis devront s'acquitter chaque année des frais d'inscription universitaire (184 euros) + CVEC (90 euros), ainsi que des frais de scolarité (720 euros). Ces montants (2018/2019) sont susceptibles de modification.

Pour tout contact, veuillez-vous adresser au secrétariat :

Tél Secrétariat : 0596 55 36 85 - Fax 0596 75 08 80 - Email : secretariat.ifmk@chu-martinique.fr

Adresse :

Hôpital Pierre ZOBDA-QUITMAN

CS 90632 - 97261 Fort-de-France cedex